



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture  
Direction des Politiques Publiques

—  
Pôle Coordination et Instruction –  
Cellule Développement Durable

Gap, le

04 OCT. 2017

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° **2017-DICPP-C-43** du **04 OCT. 2017** il sera procédé, en mairie de Villard-Saint-Pancrace, du **lundi 27 novembre au mardi 12 décembre 2017 inclus** :

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de régularisation de l'espace public « Les Béalières » ;
- à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir pour permettre la réalisation de ce projet.

Pendant toute la durée de ces enquêtes conjointes, le public pourra consulter les dossiers et consigner ses observations éventuelles sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet en mairie de Villard-Saint-Pancrace, pendant les heures d'ouverture au public, soit :

Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h30

Le jeudi de 10h à 12h

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Villard-Saint-Pancrace :

**Lundi 27 novembre 2017 de 14h à 17h**

**Vendredi 01 décembre 2017 de 14h à 17h**

**Mardi 12 décembre 2017 de 14h à 17h**

Le public pourra adresser ses observations, par écrit, au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :  
Mairie de Villard-Saint-Pancrace – 9, rue de l'École – 05100 VILLARD-SAINT-PANCRACE

Dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de cette enquête, le commissaire enquêteur adressera le dossier, les registres d'enquêtes et les pièces annexées, accompagnés de son rapport et ses conclusions à M. Le Préfet des Hautes-Alpes. Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Villard-Saint-Pancrace et en Préfecture (Direction des Politiques Publiques – Pôle Coordination et Instruction).

Par décision du 19 septembre 2017 de la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille, Monsieur Alain BLANC, gestionnaire-dirigeant au sein d'une SCOP en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'arrêté préfectoral suscité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de ces enquêtes, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de Villard-Saint-Pancrace.

Le préfet statuera par arrêté, sur la demande de déclaration d'utilité publique et déclarera cessibles les propriétés dont l'acquisition est nécessaire à la régularisation de l'espace public « Les Béalières », sur le territoire de la commune de Villard-Saint-Pancrace.

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général  
de la préfecture des Hautes-Alpes

28, rue Saint-Arey – BP 80100 - 05011 GAP Cedex – Tel : 04 92 40 48 00 – Télécopie : 04 92 53 79 49

Toutes les informations sur : [www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr)

Yves HOCDE

Affiché le 8.11.2017